

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 18

Artikel: A propos du rélargissement des trottoirs du Grand-Pont : souvenirs d'autrefois. - Aspect de Lausanne avant la construction du Grand-Pont. - Anciennes routes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192926>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

A propos du rélargissement des trottoirs du Grand-Pont.

Souvenirs d'autrefois. — Aspect de Lausanne avant la construction du Grand-Pont. — Anciennes routes.

Les travaux pour le rélargissement des trottoirs du Grand-Pont, qui se poursuivent activement, vont notablement changer le coup-d'œil architectural de cette construction qui, à l'origine, et avant le nivellement de la place du Flon, était considérée comme un monument remarquable.

A ce sujet, il est intéressant de rappeler en quelques lignes ce qu'étaient, avant l'existence du Pont Pichard, les abords de Lausanne et les rues par lesquelles s'effectuait la traversée de cette vieille cité.

Si nous remontions au bon vieux temps, c'est-à-dire avant l'ouverture de la descente actuelle de Pépinet, nous verrions la traversée dans Lausanne, entre les routes de Berne et de Vevey, d'un côté, et celles d'Yverdon et de Jougne ou de France, de l'autre, se faire par la Cheneau-de-Bourg, la rue du Pré, le Petit et le Grand-St-Jean, etc.

Dans ces temps, les dépêches se portaient à cheval, plus tard, dans une voiture à un cheval, et plus tard encore, sous le gouvernement de Berne, on alla jusqu'à deux chevaux.

Si, dès lors, nous franchissons une longue période d'années pour nous rapprocher de notre époque, jusqu'en 1820 à 1824, par exemple, nous verrons encore à Lausanne et ses abords des choses que la génération présente a peine à se représenter.

La route de Vevey descendait les Mousquines, passait le pont de la Perraudette, tombait droit sur Pully qu'elle traversait pour descendre au port de Pully. De là, elle longeait le lac, traversait Paudex, et ensuite Lutry, dont la rue, au milieu de la ville, était coupée par une porte ornée d'un Guillaume-Tell peint sur une planche.

La poste de France descendait Pépinet pour remonter le Grand-St-Jean.

L'hôpital de la Mercerie, propriété de la commune de Lausanne, à l'origine, et acquis ensuite par l'Etat, avait été aménagé de manière à servir à la fois de pé-

nitencier, d'hôpital, d'asile d'aliénés et de maison disciplinaire.

A l'endroit où l'on voit aujourd'hui le grand escalier de la terrasse du château, se trouvaient deux terrasses entre lesquelles était le passage fermé par une grille. Une colonnade tenant lieu de péristyle servait d'entrée au vieux manoir. Une autre colonnade avec péristyle servait de même d'entrée au tribunal d'appel, qui n'occupait que le rez-de-chaussée.

Vers 1820, la rue de Bourg ne ressemblait en rien à ce qu'elle est aujourd'hui. Le côté du lac était entièrement habité par la noblesse, et la rangée du nord avait servi jadis à loger les domestiques. Sous la *Couronne* étaient de vastes écuries. Le dessous du *Lion d'Or* était également destiné à loger chevaux et équipages. L'hôtel des *Balances* était arrangé de même.

Le *Lion d'Or*, où affluaient les étrangers et souvent de hauts personnages, avait pris pour dépendances le bâtiment connu aujourd'hui sous le nom d'*Hôtel Belle-Vue*. La noblesse poussa de hauts cris d'avoir une auberge dans l'alignement de ses maisons !

Deux selliers habitant cette rue, avaient de l'ouvrage par-dessus la tête.

Pour compléter le tableau, il faut rappeler que les douanes étaient au pied du clocher de St-François, et que les nombreuses voitures de roulage stationnaient depuis le *Lion d'Or* à la fontaine de Bourg, avec tout un personnel de voituriers et de domestiques pour charger et décharger. La poste de Berne et celle de Vevey passaient par la rue de Bourg, et quant aux étrangers de distinction, ils voyageaient en chaise de poste avec quatre chevaux et deux postillons.

La rue de Bourg était un centre de vie tel que toutes les autres semblaient désertes.

A l'endroit occupé aujourd'hui par la fontaine de St-François était un tertre haut de quatre pieds, avec une maison habitée par le nommé Ferber, occupé à vernir les équipages et les voitures de la poste.

La Riponne était un creux où coulait

la Louve et au fond duquel étaient installés les bains du Boverat.

L'église catholique, qui devint plus tard l'église allemande, était à la Mercerie. Sous les Bernois, l'arsenal occupait cet emplacement. Depuis 1820 à 1826, on vit s'établir le pénitencier actuel, la nouvelle route de Vevey, et voguer le premier bateau à vapeur sur le lac Léman. Un entrepreneur, M. Boccion, construisait alors la rue Neuve et M. Perdonnet créait Mon-Repos.

Les quelques détails qui précèdent peuvent donner une idée générale de la physionomie qu'offrait la ville de Lausanne et ses abords avant la construction du Pont Pichard.

On se préoccupa, pendant de longues années, de l'amélioration des routes aux abords et dans la traversée de Lausanne ; mais les obstacles à vaincre, la grandeur des ouvrages à exécuter et la crainte de voir dépasser les moyens dont on pouvait disposer, ne firent qu'ajourner cette grosse entreprise.

C'est en face de cet état de choses, qu'en 1835, M. l'ingénieur Pichard se proposa d'enceindre Lausanne d'une chaussée presque circulaire. Après des études maintes fois renouvelées, il parvint enfin à la solution du problème. Dès le début de ces études, on fut frappé de l'importance relative des passages communs à plusieurs routes principales. Or, ceux de ces passages qui mettaient en communication les lignes du plus haut intérêt pour le canton étaient au nombre des plus mauvais, et se trouvaient rassemblés dans la traversée de Lausanne. Ce point était, en effet, le plus difficile à franchir, dans tout le parcours de Berne à Genève et de Paris à Milan.

Un projet d'ensemble pour les améliorations à exécuter et dans lequel rentrait la construction du Grand-Pont, fut soumis au Grand Conseil, en décembre 1836, et provoqua des débats très animés.

Le 19 du même mois, le Grand Conseil sanctionna une convention entre la commune et l'Etat, concernant la construction des routes aux abords de Lausanne et la traversée occidentale de cette ville. D'après les premiers projets, cette

traversée partait de la place St-François, et, sur un pont à trois arches, franchissait la rue Pépinet et le Flon pour se diriger sur la route de Jougne. Mais dès les premiers sondages on reconnut que la nature du terrain pouvait compromettre la solidité du pont.

L'ingénieur Pichard fit de nouvelles études et présenta bientôt le projet de deux ponts à six arches; d'un pont incliné à deux étages d'arches; de trois ponts suspendus; d'un pont en pierre par lequel on arriverait au Chêne, et enfin d'un pont de niveau.

C'est à ce dernier projet que l'Etat s'arrêta; mais comme il dépassait de beaucoup les dépenses prévues à l'origine, une forte opposition eut lieu dans le sein du Grand Conseil lorsqu'il s'agit de prendre une décision définitive, en 1838.

Dans notre prochain numéro nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits de ces curieux débats.

Quelques bons conseils.

L'un des collaborateurs du journal *La France*, M. le Dr Monnet, de Paris, publiait dernièrement dans ce journal un très intéressant article intitulé: *Pour nos estomacs*, auquel nous empruntons les passages suivants, dans la pensée qu'ils pourront être utiles à de nombreux lecteurs.

A son évêque, un jour, le gros Lucas

Disait, en étendant les bras:

Boire, manger, dormir et ne rien faire,

Le doux métier! Que je le ferais bien!

Faquin, lui dit le prélat en colère;

Et la digestion, la comptes-tu pour rien?

Beaucoup de ceux qui souffrent de l'estomac devraient bien méditer cet apologue. On est en effet nourri par ce qu'on digère et non par ce que l'on mange.

L'hygiène stomacale devient de plus en plus défectueuse. Je ne parle pas, bien entendu, de l'habitude déplorable du petit verre le matin, ou de l'apéritif à l'heure du dîner qui tuent plus d'estomacs que les médecins n'en peuvent guérir. Je veux m'en tenir seulement aux menus invraisemblables qui abiment la muqueuse aux heures fantasques et irrégulières où se prennent les repas.

La plupart des maux d'estomac proviennent de la faute même de ceux qui en souffrent.

Un proverbe allemand dit que cuisiner raffinée mène à la pharmacie.

Les sauces épicées, les mets pimentés sont devenus la plaie des tables modestes ou riches. Les estomacs fatigués, atones, alanguis, ont besoin d'un coup de fouet. Cette excitation factice amène une rémission momentanée, et la douleur reparait ensuite plus vive, plus durable, mieux établie.

Les boissons ne laissent pas non plus que d'aider au résultat pathologique. Les poètes et les littérateurs, les citadins et les campagnards ont beau chanter sur tous les tons les vertus du vin comme de toutes les boissons fermentées. Il serait peut-être à mon avis plus facile de compter les dyspepsies engendrées par le vin que d'établir une statistique exacte des anémies qu'il a guéries, des faibles qu'il a réconfortés. Je sais bien que je me ménage des anathèmes et que je vais provoquer des haussements d'épaules. Mais, quoi qu'il advienne, je n'hésite pas à dire que le vin, pour être vraiment actif et pour n'être pas nuisible, doit être étendu d'eau. Ses propriétés subsistent identiques, avec cet avantage que son alcool et les éthers spéciaux qu'il recèle n'irritent pas la cavité de l'estomac.

C'est à plus forte raison que l'on devra proscrire l'alcool et l'eau-de-vie. Une habitude enracinée veut que le petit verre de fine champagne ou de trois-six doive terminer un repas. Le plus étrange, c'est que l'on attribue à cette ingestion alcoolique une vertu digestive. Rien n'est plus faux. Les physiologistes ont démontré que l'alcool durcit les aliments et qu'il retarde la digestion. Ceci est classique en médecine.

Ce que j'écris ne convaincra personne et n'en corrigera pas un. Mais les maux d'estomac ne sont dus qu'à notre régime. Une alimentation sobre, simple, sans hauts goûts, des boissons légères, feront plus pour la santé que les prescriptions les mieux ordonnées.

Andral disait que la nature des aliments n'influe pas seulement sur l'état physique de l'homme, mais qu'elle modifie puissamment son caractère et ses mœurs. Qui ne sait en effet que les gens souffrant de l'estomac ont un caractère difficile, acariâtre, sombre, mélancolique. Le spleen des Anglais provient probablement de l'abus qu'ils font des aliments et des boissons. Les dyspeptiques et les gastralgiques sont toujours chagrins ou méchants. C'est avec raison que Voltaire pouvait jadis écrire que la vie et la mort des meilleurs citoyens, le sort d'une province ont souvent dépendu de la bonne ou de la mauvaise digestion d'un souverain. Du petit au grand, les mêmes effets se produisent. Et dans la vie privée comme dans la vie publique, dans la famille comme au forum, on peut dire avec Ch. Lemerle que la condition *sine qua non* de la sagesse et du bonheur est une bonne digestion.

Mais enfin, malgré nos objurgations et nos conseils, l'humanité ne changera pas demain. Aussi nous montrerons-nous moins inflexibles que ne le conseille l'hygiène pure.

Puisque vous voulez être malades, mes pauvres amis, laissez-nous au moins la consolation de vous soigner et de vous conseiller.

Quand vous sentirez votre estomac malade, comme enfiévré, jetez sur ce brasier un peu d'eau. Choisissez de préférence quelques eaux minérales gazeuses et arrosez-en votre vin. Vous aurez une boisson agréable et vous calerez vos brûlures.

Mais surtout ne laissez pas prendre à votre estomac les coupables habitudes des condiments et des épices. Une fois engagés dans cette voie, vous tournerez dans un cercle vicieux où vous perdrez votre santé et votre bonne humeur.

Si vous ne voulez pas de l'abstinence, usez de la modération tout au moins.

Au début d'une mode d'antan.

(Fin.)

Tout en riant avec un aigre son de crécelle, le vieux marquis s'éloigna par l'allée des charmes; et ce fut après un moment d'hésitation dépitée que le chevalier disparut derrière la porte dérobée du parc.

Lorsqu'il rentra, une heure avant le souper, il ne songea pas, contre son habitude, à aller quitter son habit de campagne pour une parure plus recherchée avant de paraître au salon; et il s'informait auprès d'un laquais dans le vestibule pour savoir s'il y trouverait son oncle tout de suite, quand l'apparition d'Angélique dispensa le valet de répondre.

« Mon cousin, lui dit-elle, notre oncle est parti pour Paris et n'en reviendra que fort tard. Depuis ce matin, un échange de billets entre lui et le président de Boves a occasionné des courses de laquais à franc étrier, et finalement le marquis est monté en carrosse en me chargeant de ses excuses pour vous, car la porte sera interdite aux visites ce soir. Vous resterez donc libre de votre temps; mais si vous m'accordez quelques minutes avant le souper, j'en profiterai pour vous adresser des questions sur un objet qui m'intéresse.

— Je suis à vos ordres pour la soirée entière, Angélique, répondit courtoisement le chevalier; je vous demande seulement la liberté d'aller passer un habit plus décent que celui-ci.

— Puisque nous restons entre nous. Vous voyez que j'ai gardé mon ajustement du matin.

Il reconnut en effet la robe brochée de petits bouquets, le fichu de linon, qu'il traitait de parure de bergerette; mais il dut s'avouer que nul collier de perles n'aurait valu le velours noir qui entourait le cou de la jeune fille, pour trancher sur les tons satinés de son épiderme en fleur. Il lui tourna un gentil compliment là-dessus, tout en lui offrant sa main pour entrer au salon.

Angélique ne laissa pas à la rhétorique du jeune homme l'embarras de se maintenir sur ce ton, qui, d'ailleurs, en cette année de grâce 1760, était d'une banalité reçue et ne tirait pas à conséquence. Elle coupa court à ces fleurettes, en montrant au chevalier la grosse Isabelle, sa demoiselle de compagnie, endormie dans une bergère, avec son carlin roulé